VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 13 décembre 2021

OBJET :
Répartition intercommunale des charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire (C.M.S.)

Rapporteur : MME POYDENOT
Délibération n°13

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle que :

- L'article L541-3 du Code de L'Education fait l'obligation aux communes de plus de 5 000 habitants d'organiser un C.M.S.

- Les articles D541-3 et D541-4 du Code de L'Education précisent :

    - d'une part, que les communes de plus de 5 000 habitants sont tenues de mettre à la disposition du service de santé scolaire du Département les locaux nécessaires spécialement aménagés et équipés, pour permettre la réalisation de visites médicales,
    - d'autre part, que les communes sont tenues d'assurer la gestion des C.M.S. et de pourvoir à l'entretien des locaux.

Elles doivent, en particulier, prendre en charge le personnel de service, assurer le chauffage, et régler les dépenses d'eau, de gaz, d'électricité, de fourniture de bureau, petit matériel,...

Les dépenses faisant l'objet d'une répartition intercommunale sont précisées sur le tableau intitulé «Calcul du coût d'un élève – année scolaire 2020/2021» joint en annexe.

La participation demandée aux communes de plus de 5 000 habitants pour l'année scolaire 2020-2021 est évaluée sur la base du montant des dépenses obligatoires de fonctionnement, calculé au prorata du nombre d'élèves rattachés au C.M.S. pour la période du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2020 et du 1er janvier 2021 au 31 août 2021.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le coût d'un élève fréquentant le C.M.S. d'Essey-lès-Nancy est d'un montant de **2,07 euro** (voir tableau).

La Ville d'Essey-lès-Nancy prendra à sa charge le coût de fonctionnement relatif aux élèves des communes de moins de 5000 habitants fréquentant le centre.

PROPOSITION

Vu l'avis de la Commission « Éducation », en date du 1er décembre 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce coût par élève et de l'appliquer aux communes concernées.

Un titre de recette sera émis par le service comptable à l'encontre des communes suivantes redevables envers la Mairie d'Essey-lès-Nancy :

- La commune de TOMBLAINE (914 élèves) soit la somme de **1891,98 euros**,
- La commune de SAINT-MAX (804 élèves) soit la somme de **1664,28 euros**,
- La commune de MALZEVILLE (631 élèves) soit la somme de **1306,17 euros,**
- La commune de PULNOY (544 élèves) soit la somme de **749,69 euros,** calculée prorata temporis au regard de la population légale constatée au 1er janvier 2021 à 5081 habitants et comme suit : 544 élèves x 2,07€ x 243/365 = 749,69€.

DELIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 16 décembre 2021.

Extrait conforme

Le Maire,

MAIRIE D'ESSEY LES NANCY (M.&M.)

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil municipal le :	3 décembre 2021
- Convocation distribuée le :	3 décembre 2021
- Affichage du compte-rendu le :	17 décembre 2021
- Affichage du procès-verbal le :	25 février 2022

PRÉSENTS
- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, MME LOZINGUEZ, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, MME MENZRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS
- M. Gabriel HOFFER à M. Gilles SAPIRSTEIN
- Mme Isabelle BLONDELET à Mme Evelyne DEVOUGE
- Mme Claire MALARY à M. Francis VOGIN
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Michel PERRI à M. Christophe CHEVARDÉ

EXCUSÉ
M. Gilles BOURGUIGNON

ABSENTS
- MME Caroline CREUSOT
- M. Kamal EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE
- M. Mallory KOENIG

Pour extrait

MAIRIE D'ESSEY (M. & M.)

Michel BREUILLE,

Maire